

l'année dernière, le Dr. M. Fraser, de Montréal et le Dr. Jean-Baptiste Blanchet, de Québec.

Le Dr. Howard propose ensuite que l'assemblée se forme en comité pour examiner le bill de médecine.

Le Dr. Botsford propose en amendement secondé par le Dr. Trenholme, que l'Association ne doit pas employer son temps à la discussion du bill de médecine. Après une discussion assez vive sur cet amendement, il fut mis aux voix et perdu.

La motion principale fut adoptée. L'assemblée se forme en comité, avec le Dr. Marsden pour président.

Le préambule et la première clause du bill ayant été lus par le Dr. Howard ; le Dr. Rottot propose en amendement, secondé par le Dr. Mount : — que cette association, tout en désirant que les lois et règlements concernant l'éducation, l'examen et l'enregistrement des médecins soient uniformes et semblables dans toutes les provinces du Canada, rejette cependant le principe de l'acte médical projeté tendant à mettre l'éducation classique et médicale sous le contrôle du gouvernement fédéral. Une discussion s'éleva sur cette question, à laquelle prirent part plusieurs membres, puis elle fut mise aux voix et perdue, 11 pour, et 17 contre.

Le préambule fut adopté, et l'assemblée s'ajourne à 6 heures.

Le lendemain, l'association se réunit de nouveau à 10 heures, A. M.

Sur une proposition faite par le Dr. Marsden, il fut unanimement résolu que l'assemblée prochaine de l'Association Médicale Canadienne se tiendra à St. Jean Nouveau-Brunswick.

Le Dr. Tremholme, secondé par le Dr. Marsden, propose que cette assemblée ait lieu le second mercredi de Juillet.

Le Dr. Hingston propose, secondé par le Dr. Gilbert, que la prochaine assemblée ait lieu dans la première semaine du mois d'Août. Adoptée.

Le Dr. Botsford présente le rapport suivant du comité de